

# Montpellier : le président de la métropole convoqué chez le juge

Neuf élus de l'intercommunalité ont déposé plainte contre Philippe Saurel, qui dénonce une « manœuvre politicienne ».

GUILLAUME MOLLARET  @Newsdsud  
NIMES

**JUSTICE** Grève des avocats oblige, c'est seul, sans son conseil, que Philippe Saurel (DVG), maire de Montpellier et président de l'intercommunalité Montpellier Métropole Méditerranée, se rendra mardi dans le bureau d'un juge d'instruction du tribunal de grande instance de Montpellier en vue de sa probable mise en examen pour « diffamation ».

La plainte, déposée au printemps dernier, émane de neuf élus de l'intercommunalité, tous édiles de communes voisines de Montpellier. Entre 2014 et 2017, ces derniers ont travaillé pour la plupart main dans la main avec Philippe Saurel. La gestion de la collectivité locale s'opère alors avant tout dans un esprit de concorde, car ces élus développent des sensibilités politiques différentes allant de l'extrême gauche à la droite.

Cordiale, cette entente vole en éclats

en 2017, quand le président de la métropole décide de rebaptiser « Montpellier, la République en Marche » son groupe politique au sein de l'intercommunalité. À cette époque, les élus refusant de rejoindre ce groupe perdent leur délégation et, pour sept d'entre eux, leur titre de vice-président suite à un vote à bulletin secret. Dès lors, rien ne va plus entre eux et Philippe Saurel, chacun guettant un faux pas de l'autre, jusqu'à l'hiver dernier et le vote du budget 2019 de la métropole. Au total, 22 élus votent contre ce budget. Quelques jours plus tard, neuf d'entre eux sont nommément visés dans une « information aux habitants » des communes dont ils sont élus.

Le contenu de ces lettres fait alors l'objet de deux plaintes : l'une pour prise illégale d'intérêts et détournement de fonds publics, les plaignants estimant que les moyens utilisés par la collectivité pour réaliser et distribuer ces « tracts » étaient de nature politicienne ; l'autre pour « diffamation » en rai-

son de leur contenu. Une diffamation selon eux réitérée par Philippe Saurel lors d'une interview donnée à France 3 en avril. Là, l'élu avait affirmé : « Ceux qui aujourd'hui se révoltent, c'est ceux qui ne sont plus vice-présidents et qui ont perdu tous les mois un salaire qui correspondait à ce mandat. »

**« Quand on vote contre un budget, on ne vote pas contre tout »**

ME MAXIME ROSIER,  
AVOCAT DES PLAIGNANTS

« Ces « notes d'information » sont d'une nature punitive puisque destinées aux seuls administrés des communes dont les conseillers métropolitains ont voté contre le budget primitif 2019 », argumente Me Maxime Rosier, avocat des plaignants.

« Dans cette note d'information, on opère par un syllogisme déroutant. Il faut

rester sérieux. Quand on vote contre un budget, on ne vote pas contre tout. On décrédibilise ici des élus de façon gratuite. C'est comme si on expliquait à l'Assemblée nationale qu'un député qui vote contre le budget de l'État est un député qui vote contre l'école publique et la Sécurité sociale. Par ailleurs, sur les propos tenus à la télévision, dire que mes clients votent contre le budget uniquement parce qu'une indemnité leur est retirée, c'est porter atteinte à leur intégrité d'élus », poursuit l'avocat.

Pour Philippe Saurel, qui a tenu à répondre au Figaro malgré les circonstances d'un deuil familial, ces plaintes ne sont ni plus ni moins qu'une « manœuvre politicienne et une tentative d'instrumentalisation de la justice ». « Il n'y a rien de diffamant dans mon propos », affirme-t-il. Et le maire de la septième ville de France de renchérir : « Pour se faire élire, ces personnes expliquent dans leurs communes que c'est grâce à elles que le tramway y circule. Or, elles votent contre le budget

qui permet la réalisation de projets structurants comme celui-ci. Les citoyens des communes concernées ont le droit de savoir. »

À quelques semaines des élections municipales, la date de convocation devant un juge d'instruction tombe mal pour Philippe Saurel, qui a lui-même porté plainte contre ses adversaires pour « dénonciation calomnieuse ». En fin d'année dernière, une perquisition avait été menée par le Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Montpellier dans les bureaux de son cabinet. La police agissait dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Montpellier, en lien avec la suspicion de prise illégale d'intérêt et détournement de fonds publics dénoncés par les neuf élus opposants. Une enquête qui suit son cours en parallèle de son pendant « diffamation ».

Sur le plan politique, Philippe Saurel n'a pas encore officialisé une candidature à sa propre succession. Celle-ci ne semble pourtant pas faire de doute. ■



Philippe Saurel, maire (DVG) de Montpellier, le 15 janvier, lors d'une cérémonie au Corum. PASCAL GUYOT/AFP